

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS BANCAIRES SUR LES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans l'Ouest et dans d'autres régions du Canada, de nombreux producteurs sont dans une grave situation en raison des taux d'intérêt élevés de leurs prêts bancaires. C'est le cas d'un producteur de Kisbey, en Saskatchewan, et d'un autre de Choiceland, dans la même province, qui se sont adressés à mon bureau aujourd'hui. Pendant la campagne électorale, le gouvernement s'est engagé à débloquer des fonds supplémentaires pour payer la différence entre les taux d'intérêt actuels et ceux des prêts en vigueur. Étant donné ces deux faits, le gouvernement est-il prêt à donner suite immédiatement à sa promesse électorale et à réduire les taux d'intérêt des prêts bancaires en vigueur?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de la question du député. Je connais très bien les graves problèmes du secteur agricole. Par contre, je ne pense pas qu'il faille dramatiser.

J'ai déjà dit à la Chambre que je travaillais avec mes homologues provinciaux. Je les ai tous rencontrés et j'aurai prochainement des entretiens avec les responsables d'organismes de prêts.

Nous avons déjà suspendu les mises en faillites et les saisies de la part de la Société du crédit agricole. Malheureusement, c'est le seul domaine où nous ayons autorité pour ce faire. J'ai rencontré mes homologues provinciaux il y a environ deux semaines et nous envisageons trois ou quatre possibilités. L'une d'elles, actuellement à l'étude, a été mentionnée par le député.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il justifier cette inaction, puisque le rapport récent de la Société du crédit agricole révèle que 1700 producteurs agricoles connaîtront l'hiver prochain une véritable débâcle et que le gouvernement, dans sa propre documentation électorale, se disait disposé à ramener le taux d'intérêt exigé sur ces prêts agricoles au taux actuellement en vigueur? Cela ne me semble pas dépendre des premiers ministres provinciaux, mais du gouvernement, du ministre des Finances et du ministre de l'Agriculture qui devraient agir dès maintenant.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député adopte cette attitude. De fait, nous n'avons pas attendu. Il faut admettre que ce genre d'intervention ne se conçoit pas sans modifications à la Loi sur le crédit agricole.

Nous avons suspendu les mises en faillite. Nous avons versé une soixantaine de millions aux producteurs victimes de la sécheresse dans l'ouest du Canada. Nous avons effectué des derniers paiements de 123 millions dollars provenant de la Caisse de stabilisation des céréales de l'Ouest. Le ministre des Finances est venu en aide aux producteurs canadiens de denrées en leur offrant jusqu'à 100 millions au moins.

Questions orales

Je ne crois pas que nous ayons attendu ni que nous ayons feint d'ignorer le problème. A mon avis, nous avons agi comme il convenait conformément à notre pouvoir législatif.

Des voix: Bravo!

LA COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE DANS L'EST DU CANADA—LA SUPPRESSION DE LA COMMISSION

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Après douze ans d'études de réorganisation et de discussions autour de projets de commercialisation pour l'industrie de la pomme de terre de l'est du Canada, une commission d'enquête a été chargée, sous la direction du juge Carter, de vérifier les nombreuses accusations et allégations d'irrégularités et d'exploitation dans ce secteur. Comme le ministre a estimé, semble-t-il, que l'existence même de cette commission d'enquête et le fait qu'elle puisse convoquer des témoins constituent une menace pour les milieux dirigeants de l'industrie de la pomme de terre, peut-il nous dire en quoi il a aidé le producteur de pomme de terre en mettant un terme à cette enquête?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nul ne désire plus que moi améliorer les conditions de mise en marché dans l'Est. Je suis parfaitement au courant des problèmes qui se posent dans cette région.

Si le député connaît véritablement les problèmes qui assaillent ce secteur, il doit admettre que celui-ci a déjà fait l'objet d'un nombre incalculable d'études. Je puis dire au député que j'ai eu des entretiens avec tous mes homologues provinciaux de l'est du pays, lesquels m'ont donné leur avis sur les avantages et inconvénients du maintien de la commission Carter. Le fin mot de l'affaire, de toute évidence, c'est que cette commission ne servait à rien. Quel intérêt y a-t-il à dépenser des fonds publics pour faire une autre étude sur cette industrie sans aucune volonté politique?

Désormais, les mémoires déjà communiqués à la Commission Carter seront transmis au Conseil national de commercialisation des produits agricoles. Celui-ci mettra à jour son étude de 1981-1982. Nous obtiendrons ces renseignements...

Des voix: Règlement!

LE PLAN D'AVENIR

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre a transmis ces renseignements au Conseil national de commercialisation des produits agricoles, peut-il nous dire quel autre programme va être proposé aux producteurs de l'Est canadien? Va-t-on leur faire une proposition en matière de commercialisation afin d'établir un plan pour l'avenir immédiat?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le plus logique serait sans doute de permettre au Conseil national de commercialisation des produits agricoles de mettre ses dossiers à jour. Puis je m'efforcerai de m'entretenir avec mon homologue provincial et, à ce moment-là, je permettrai à mon collègue de faire connaître ses vues.